

## **REGLES DE FONCTIONNEMENT DE L'ACTIVITE BALADES VELO**

**Edition 0 du 1/09/2014 Auteur : Monique Bruyère**

**Mise à jour édition du 17/09/2021 par Claire Allemand**

### **OBJECTIF**

Pour faire connaître l'association mais aussi et surtout pour fédérer les adhérents en leur proposant des moments de convivialité, il est proposé des sorties à vélo, généralement le dimanche après-midi, voire la journée en fonction de la saison et du programme.

### **DESCRIPTIF**

Le programme évolue d'une année sur l'autre en fonction des propositions émises par les membres de l'équipe. On propose environ 1 à 3 balades par trimestre. Le calendrier commence en septembre-octobre, jusque mi-mai, début juin, sauf exception.

Les balades sont la plupart du temps l'occasion de découverte de nos campagnes et villages, parfois un objectif culturel (visite d'un lieu précis, d'un patrimoine naturel). Elles sont accompagnées par un animateur bénévole. Elles sont gratuites ou payantes (une participation financière peut être demandée ou la totalité du coût). REVV peut également participer et fixer un prix réduit pour les adhérents (sur présentation de la carte, distinction adhésion individuelle ou familiale).

Le parcours est de difficultés moyennes. S'il y a des difficultés (longueur ou côte), on le précise dans la communication. Tout le monde participe et naturellement, au cours de la sortie, les personnes ayant plus de difficultés sont encouragées, attendues par d'autres.

La taille du groupe varie en fonction du thème et surtout de la météo : d'une petite dizaine à une trentaine de personnes.

Le rendez-vous est toujours au kiosque Peynet, sauf avis contraire. Pour le retour, les cyclistes se séparent progressivement, en fonction de ce qui les arrange.

### **Mise en œuvre**

En fin de saison (mai-juin), le responsable convoque l'équipe à la MdV pour convenir du programme de l'année suivante. Chacun vient déjà avec des idées ou en trouve au cours des discussions. Ne sont gardées que les propositions où un membre s'engage pour l'encadrement.

Dès la rentrée ou peu avant, le programme est présent sur le site. Ce programme a l'avantage d'être actualisé. De nouvelles balades peuvent se décider au dernier moment en fonction des opportunités. En cas d'annulation, le responsable ou le gestionnaire du site le précise sur le site.

En début de saison, selon le programme annoncé, le responsable peut mettre en service un prospectus présentant les balades de l'année (recto) et la maison du vélo (verso), et mis à disposition à la Mdv, quelques-uns déposés à l'office de tourisme, et les dates communiquées dans le V du magazine de la Ville de Valence.

## **RESPONSABILITE - SECURITE**

Les balades sont ouvertes aux non adhérents pour une toute première fois, ensuite ils doivent adhérer. Les enfants sont acceptés sous la responsabilité d'un adulte. Les participants doivent être équipés d'un vélo en bon état et respecter scrupuleusement le code de la route, ainsi que les consignes qui sont données par les responsables.

Au début de la balade La personne qui encadre le groupe désigne une personne pour fermer la marche. Aux croisements plus importants, un cycliste signale aux voitures la présence des cyclistes. Les personnes qui encadrent portent un gilet fluo. Le port du casque est obligatoire pour les enfants, et vivement conseillé pour les adultes.

Pour les balades qui suscitent plus d'intérêt, la personne qui encadre sonde les adhérents confirmés pour s'assurer leur présence et leur soutien lors de la sortie.

En cas de pluie le jour même ou de météo douteuse, la balade peut être annulée. La personne qui encadre prend la décision de l'annulation. L'annonce d'une annulation est faite la veille au soir sur le site REVV (et annoncée sur la page Facebook REVV. Le-la responsable de la sortie peut être présent-e au lieu de rendez-vous pour en informer les éventuelles cyclistes. En cas de besoin, vous pouvez joindre son contact téléphonique.

Les participants devront avoir un vélo en état de marche et éventuellement l'avoir auparavant vérifié à l'atelier de REVV (contrôle technique).

## **COMMUNICATION**

Il y a plusieurs supports :

Le site REVV, qui est actualisé par le gestionnaire ou un des membres de l'équipe balade.

La page Facebook de REVV.

Le magazine "Le REVVeries"

Un courriel "NewsLetter" est aussi adressé à tous les REVVeurs-ses.

L'encart du V le magazine de la Ville de Valence. Le responsable adresse les dates chaque début de mois (avant le 10), pour que le service communication l'insère dans le V du magazine de la Ville à paraître le mois suivant.

Les médias locaux (Dauphiné Libéré, Radio-bleu, etc.) peuvent être contactés. En fonction des dates programmées, le responsable se chargera de les informer.

### **RESPONSABLE BALADE**

Une personne est référente pour les balades. Elle réunit l'équipe, assure une part de la communication, encadre toutes, ou une ou deux des balades annoncées.

### **ASSURANCE**

REVV est assurée par la Macif pour ce qui est de la responsabilité civile .Pour les accidents individuels, les adhérents sont couverts par leur propre assurance.

### **BALADES "VELO-MOLO" des MERCREDIS APRES-MIDI**

Elles sont accompagnées depuis plusieurs années le 3ème mercredi après-midi du mois, à partir de mi-octobre à mi-mai (sauf éventuelle exception).

Deux trois adhérents bénévoles en assurent fidèlement leur accompagnement,

Elles sont gratuites et sans inscription, et se déroulent sur des parcours dans Valence ou environs, sans difficultés particulières.